



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du GARD

Commune d'AUMESSAS

**Procès-verbal du  
Conseil Municipal  
du  
07/07/2025**



L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAL, Maire d'Aumessas.

**Étaient présents** : Philippe BARRAL, Ariane ALBARIC, Gérard VOLOT, Nathalie DECLERCK  
Nicolas DE SCHRYVER, Sylvain DENIS, Paul REMISE.

**Absentes excusées** : Liliane TARROU donne procuration Ariane ALBARIC, Dorine PARISI donne procuration à Philippe BARRAL

**Absente** : Corinne VIEILLEDEN.

**Secrétaire de séance** : Ariane ALBARIC.

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22/05/2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

**Ordre du jour** :

- 1° Création d'un emploi permanent adjoint technique
- 2° RPQS Assainissement
- 3° RPQS Eau potable
- 4° Achat parcelle E 270
- 5° Baux commerciaux Pizzeria et Lampisterie
- 6° Location lampisterie
- 7° Changement des statuts SMEG

**1. Création d'un emploi permanent adjoint technique**

Mr le Maire expose au conseil municipal la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet, catégorie C, Echelle C1, 1<sup>er</sup> échelon à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'**unanimité** :

De créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet (35 heures), de catégorie C, Echelle C1, 1<sup>er</sup> échelon à compter du 10 juillet 2025. Sa rémunération sera calculée en fonction de son classement et sur la base de l'indice brut 367 indice majoré 366.

**2. RPQS Assainissement**

**3. RPQS Eau potable**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

Vote à l'**unanimité**

#### **4. Achat parcelle E 270**

Mr le maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée E 270 appartenant à monsieur RAVERDY pour l'installation d'une pompe de relevage afin d'améliorer le réseau d'assainissement et de supprimer les rejets dans le milieu des habitations du dernier quartier bourg-centre.

Vote à la majorité (DENIS Sylvain contre, REMISE Paul s'abstient).

#### **5. Baux commerciaux Pizzeria et Lampisterie**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire de signer les baux commerciaux établis selon les conditions habituelles en matière de location commerciale avec Mr Michel BENAÏS et la SAS SNR.

#### **6. Location lampisterie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de location de la Lampisterie par Mr BENAÏS Michel « Pizzeria de la Gare » et par la SAS S.N.R afin d'exercer leur activité commerciale. Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De louer à compter du 8 juillet 2025 la Lampisterie à Mr BENAÏS Michel « pizzeria de la gare » et à la SAS S.N.R pour un montant de 175.00 € mensuel chacun, payable d'avance à l'ordre du Trésor Public,
- Le premier loyer ne sera facturé qu'à compter du 1<sup>er</sup> août 2025, la commune favorisant une aide à l'installation de ce commerce pour les deux locataires.

#### **7° Changement des statuts SMEG**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat suite à la délibération en date du 20/05/2025, ces derniers entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

#### **Questions diverses**

- Nathalie DECLERCK rappelle que le chemin de Lascanals pose des problèmes administratifs (public/privé, entretien). Le Conseil Municipal propose qu'elle s'occupe de ce dossier.
- Nicolas de SCHRYVER signale le mauvais état du parking de Campestret, il faudrait niveler et stabiliser.
- Paul REMISE rappelle l'ouverture des marchés de l'été le mardi 8 juillet. Il signale des problèmes de désamorçages des vannes de l'eau des béals.
- Du désherbant est régulièrement utilisé chemin de la Pujade, un courrier sera fait au riverain (commune label Zéro phyto).
- Un concert aura lieu le 19 juillet à 18 heures au Temple (ensemble polyphonique des Balkans).

La séance est levée à 12 heures 15